

JUVIGNÉ INFO

Septembre 2023 N° 153



Inauguration du dojo

Directeur de publication :
Régis FORVEILLE

Comité de rédaction :
Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER,
Magalie POURIEL, Mickaël BUCHARD, Brigitte GILLES,
Cindy MARSOLLIER, Laëtitia LEFEUVRE.

Impression : Imprim'Ernée

Coordonnées de la mairie :
1 place de la mairie 53380 Juvigné

Tel : 02-43-68-51-54

Courriel : mairiejuvigne@wanadoo.fr

Site Internet : www.juvigne.fr

Facebook : Vivre à Juvigné

Horaires de la mairie :

Lundi 14h00-17h30

Mardi, jeudi et vendredi

8h00-12h00 / 13h30-17h30

Mercredi 8h00-12h00

Samedi 9h00-12h00



LE MAIRE, Régis FORVEILLE

« Juvigné Tourisme 2030 »

Depuis les années 1960, Juvigné s'est lancée dans un projet de fleurissement du village et de ses fermes, donnant une notoriété régionale à notre commune. Ce choix s'est fait dans le prolongement de la volonté de Robert Buron, Mayennais et Ministre français, de lancer une campagne d'embellissement de la France.

Nous ne comptons plus le nombre de prix obtenus, marquant la reconnaissance de l'investissement des habitants et de la municipalité, le dernier en date étant le Prix National du Développement Durable décerné à Juvigné en 2021.

Cette politique de fleurissement doit toutefois relever aujourd'hui un important défi pour continuer à mettre en valeur notre village, à savoir le changement climatique. Le très grand nombre de fleurs annuelles, aussi jolies soient-elles, a comme conséquence une consommation importante d'eau pour l'arrosage estival. Parallèlement, les arrêtés préfectoraux limitant ou interdisant l'arrosage sont de plus en plus précoces. Malgré plus de 50 000 litres d'eaux de pluies stockées, les périodes de sécheresses ne permettent pas toujours de maintenir l'ensemble du fleurissement au cours de l'été.

Les élus de Juvigné se sont donc interrogés sur la façon dont devrait évoluer la politique de fleurissement, base même du projet touristique du village avec le Musée de l'Évolution Agricole. Ainsi, le projet « d'exposition à ciel ouvert » vient-il d'être mis en place pour la première fois cet été, apportant ainsi un complément au fleurissement. Le thème de cette exposition est notamment « la biodiversité de la faune mayennaise ». Mais il faudra certainement aller plus loin dans l'évolution du projet touristique comme en mettant en valeur un parcours pédagogique le long de la Vilaine, certains jardins enclavés dans des îlots comme au Presbytère ou à proximité de la médiathèque ou en remettant en avant le lavoir, ... Le Musée devra également continuer à diversifier ses propositions de visite. La municipalité devra ainsi être au rendez-vous afin d'accompagner l'association qui le gère.

Bien sûr, ce type de projet ne pourra se faire que sur plusieurs années. Les élus ont ainsi l'ambition de lancer ce projet qui pourrait se finaliser à l'horizon 2030.

Répartition des délégations au Conseil Municipal



Michèle GILLES
1^{ère} adjointe



ASSOCIATIONS COMMUNICATION

Régis FORVEILLE
Magalie POURIEL
Bruno BOUVIER
Mickaël BUCHARD
Laëtitia LEFEUVRE
Cindy MARSOLLIER
Brigitte GILLES



Bruno BOUVIER
2^{ème} adjoint



BÂTIMENTS COMMUNAUX & CCAS

Régis FORVEILLE
Bruno BOUVIER
Mickaël BUCHARD
Samuel BONNABESSE
Benoît PHARIS
Jérôme POIGNAND



Magalie POURIEL
3^{ème} adjointe



JEUNESSE & CULTURE

Régis FORVEILLE
Cindy MARSOLLIER
Christelle LE GUYADER
Laëtitia LEFEUVRE
Julie FOUCTEAU



Mickaël BUCHARD
4^{ème} adjoint



AMÉNAGEMENT VOIRIE ENVIRONNEMENT

Régis FORVEILLE
Bruno BOUVIER
Benoît PHARIS
Julie FOUCTEAU
Samuel BONNABESSE
Alain DUPONT



FLEURISSEMENT TOURISME

Régis FORVEILLE
Cindy MARSOLLIER
Julie FOUCTEAU
Brigitte GILLES



Les membres du Conseil Municipal



Régis FORVEILLE
Maire



FINANCES ÉCONOMIE & RESSOURCES HUMAINES

Michèle GILLES
Bruno BOUVIER
Mickaël BUCHARD
Magalie POURIEL
Laëtitia LEFEUVRE
Alain DUPONT



Benoît PHARIS



Christelle LE GUYADER



Alain DUPONT



Jérôme POIGNAND



Brigitte GILLES



Cindy MARSOLLIER



Laëtitia LEFEUVRE



Samuel BONNABESSE



Julie FOUCTEAU

DELEGATIONS	Délégués	Suppléants
COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES CCE		
ECONOMIE EMPLOI	Alain DUPONT	
DEVELOPPEMENT DURABLE	Mickaël BUCHARD	
CIAS – SOLIDARITE	Régis FORVEILLE - Jeanine HATTE	
Santé - Gérontologie Petite enfance Personnes isolées	Samuel BONNABESSE + Régis FORVEILLE Christelle LE GUYADER Jeanine HATTE	
EAU ASSAINISSEMENT	Régis FORVEILLE	Benoît PHARIS
HABITAT – REVITALISATION CENTRE BOURG	Bruno BOUVIER	
TOURISME LOISIRS	Brigitte GILLES – Michèle GILLES	
CULTURE	Magalie POURIEL	
BASSIN DE L'ERNEE	Régis FORVEILLE	Bruno BOUVIER
INSTANCES DIVERSES		
BASSIN DE LA VILAINE	Régis FORVEILLE	Jérôme POIGNAND
COMITE LEADER	Régis FORVEILLE	
CAO		Régis FORVEILLE
CIID	Bruno BOUVIER	Benoît PHARIS
EPFL		Régis FORVEILLE
CENTRE DE GESTION		Régis FORVEILLE
ETANG NEUF	Michèle GILLES	Régis FORVEILLE
SECOM	Régis FORVEILLE - Bruno BOUVIER	Benoît PHARIS
TEM	Mickaël BUCHARD	Samuel BONNABESSE
CNAS	Régis FORVEILLE - Véronique CORBIN	
CALAMITES AGRICOLES	Benoît PHARIS - Bruno BOUVIER	
COMICE	Bruno BOUVIER - Benoît PHARIS	
ACCESSIBILITE	Mickaël BUCHARD	Jérôme POIGNAND
SECURITE ROUTIERE	Régis FORVEILLE	
DEFENSE	Régis FORVEILLE	
EHPAD	Régis FORVEILLE - Samuel BONNABESSE - Cindy MARSOLLIER	
APPEL D'OFFRE	Michèle GILLES - Bruno BOUVIER - Mickaël BUCHARD	Magalie POURIEL - Brigitte GILLES - Julie FOUCTEAU
COMMISSION CONTRÔLE ELECTIONS	Benoît PHARIS - Samuel BONNABESSE - Alain DUPONT - Brigitte GILLES	
COMMISSIONS MUNICIPALES		
FINANCES	Régis FORVEILLE - Michèle GILLES - Bruno BOUVIER - Magalie POURIEL - Mickaël BUCHARD - Laëtitia LEFEUVRE - Alain DUPONT	
ASSOCIATIONS COMMUNICATION	Régis FORVEILLE - Michèle GILLES - Laëtitia LEFEUVRE - Cindy MARSOLLIER - Brigitte GILLES	
TOURISME PÊCHE	Régis FORVEILLE - Michèle GILLES - Julie FOUCTEAU - Cindy MARSOLLIER - Brigitte GILLES	
CHOCIANÒW	Régis FORVEILLE - Michèle GILLES - Cindy MARSOLLIER - Brigitte GILLES	
MUSÉE	Régis FORVEILLE - Michèle GILLES - Mickaël BUCHARD	
BÂTIMENTS	Régis FORVEILLE - Bruno BOUVIER - Mickaël BUCHARD - Benoît PHARIS - Samuel BONNABESSE - Jérôme POIGNAND	
JEUNESSE CULTURE	Régis FORVEILLE - Magalie POURIEL - Christèle LE GUYADER - Laëtitia LEFEUVRE - Cindy MARSOLLIER - Julie FOUCTEAU	
AMÉNAGEMENT VOIRIE ENVIRONNEMENT	Régis FORVEILLE - Bruno BOUVIER - Mickaël BUCHARD - Benoît PHARIS - Samuel BONNABESSE - Julie FOUCTEAU - Alain DUPONT	
CCAS	Régis FORVEILLE - Bruno BOUVIER - Michèle GILLES - Julie FOUCTEAU - Jeanine HATTE - Jeanine POUTEAU - Gérard GOUGEON - Josette LAVANDIER	

A LA UNE : Le dojo Sandrine Aurières-Martinet

Le jeudi 25 mai, des judokas de tous niveaux, de tous âges, connus et inconnus, étaient présents autour de Sandrine Aurières-Martinet, pour l'inauguration du dojo qui porte le nom de la championne paralympique de judo.

C'est à l'initiative du club de judo d'Ernée, présidé par Davy Cochy, qui a souhaité créer une antenne sur Juvigné, que ce projet d'aménagement a vu le jour avec le programme « 1000 Dojos ». La Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA) s'est en effet engagée en mai 2022 à « aménager 1000 dojos sur l'ensemble du territoire national par l'aménagement et la requalification de locaux existants », ont expliqué Sylvain Havez, directeur du programme national et Damien Le Bour, chargé de mission. Ce programme destiné à réaliser un équipement accessible à l'ensemble de la population, mettre en place une activité diversifiée mêlant les activités sportives et le champ social et éducatif, ainsi qu'un projet associatif concerté avec les collectivités et adapté aux enjeux du territoire, a été accompagné et conseillé par Vincent Landeau, responsable départemental de la FFJDA, Damien Le Bour et le club d'Ernée. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eiffage. Ce dojo est le premier né de ce programme sur la Région des Pays de la Loire.



Sandrine Martinet, née Aurières, championne paralympique, trois fois championne du monde, championne d'Europe, douze fois championne de France, porte-drapeau lors des JO de Tokyo, a accepté de donner son nom à ce nouvel équipement.



L'athlète a donc coupé le ruban et dévoilé la plaque à son nom. En compagnie de Frédéric Lecanu, ancien judoka médaillé national, européen et mondial, des jeunes licenciés de Juvigné et la mascotte nationale Kodomo (enfant en japonais), Sandrine Aurières-Martinet, malvoyante de naissance, a effectué diverses démonstrations sur le tout nouveau tatami, devant un public ravi.

L'occasion également pour Frédéric Lecanu de rappeler les valeurs du judo, art martial fondé en 1882 par le japonais Jigoro Kano, dont le portrait figure désormais dans le dojo Sandrine Aurières-Martinet.

Ce local servira également aux activités périscolaires, à l'école, au RPE (Relais petite enfance – ex RAM) ou aux activités sportives des associations communales comme de la gymnastique douce ou du yoga. Le coût des travaux de 136 000€ TTC a été majoritairement pris en charge par l'ANS (Agence Nationale du Sport). La commune a profité de cet aménagement pour faire raccorder ce bâtiment à la chaudière à bois déchiqueté par l'entreprise CSM et rénover la toiture avec des matériaux aidant à diminuer la chaleur l'été, pour un coût d'environ 60 000 € et pour lesquels des subventions ont été sollicitées.

A LA UNE : Départ d'Evelyne Moreau

Le 12 juin 2001, c'est une toute jeune fille de 21 ans qui entamait sa carrière professionnelle à Juvigné et ce, tout à fait par hasard. En effet, après avoir obtenu un BTS Tourisme, elle trouve un 1^{er} emploi au Musée Robert Tatin. Ce poste n'étant pas pérenne, Evelyne envoie donc son CV au Musée de l'évolution agricole de Juvigné sans le connaître et sans savoir qu'il est animé uniquement par des bénévoles. C'est alors Gérard Ruault, qui en transmettant la candidature d'Evelyne au maire, Gérard Lemonnier, va être à l'origine de la venue d'Evelyne dans notre commune. Au vu de son CV, Gérard Lemonnier la recrute d'abord en qualité d'animatrice touristique saisonnière du 12 juin au 30 septembre 2001. Elle est alors chargée de l'animation, de la tenue du Point I ainsi que de la préparation de la saison touristique. Malgré son jeune âge, l'enthousiasme, le dynamisme et la bonne humeur qui la caractérisent font déjà merveille !

Evelyne est ensuite recrutée pour l'emploi d'agent du patrimoine stagiaire le 1^{er} octobre 2001. Elle est alors chargée du suivi de la médiathèque et de l'encadrement des bénévoles, ainsi que de la mise en place d'animations en collaboration avec la bibliothécaire intercommunale. Le tourisme prend une place de plus en plus importante. En collaboration avec les diverses commissions tourisme, Evelyne conçoit les dépliants touristiques qu'elle adresse à nombre d'autocaristes. Ses efforts portent ses fruits puisqu'en 20 ans, elle aura accueilli un nombre conséquent de cars et enchanté les visiteurs par la qualité de son accueil, de ses explications sur le fleurissement. Armée de son micro portatif, Evelyne a accompagné les touristes tout au long de la journée avec la visite du bourg, le repas suivi, souvent, de la visite du Musée. Des journées très chargées donc mais où les touristes repartaient enchantés de leur déplacement. A partir de septembre 2013, jusqu'au recrutement d'un directeur de l'Accueil de Loisirs, Evelyne a été chargée de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Ce qui l'a amenée à concevoir des animations pour les divers groupes d'enfants sur le temps du midi. A toutes ces fonctions, se sont ajoutées l'accueil du public au secrétariat, la gestion du cimetière, la tenue de la régie du Musée mais aussi, le suivi et les mises à jour du site internet et du compte Facebook contribuant ainsi à faire connaître la commune. Appréciée de tous, Evelyne s'est également impliquée dans la vie communale. Ainsi, elle intègre le bureau de l'association du Musée où elle exerce les fonctions de secrétaire. Sous son impulsion, la boutique aura pris de l'ampleur au fil du temps.

Pendant ces 22 années, elle aura eu à organiser et participer à l'organisation d'un bon nombre d'évènements sur la commune : passage du jury de fleurissement communaux et nationaux, du Tour de France, spectacles des Nuits de la Mayenne, Comices agricoles, inaugurations diverses ou encore le marché de Noël. Ainsi, ses compétences et son engagement au niveau communal ont été reconnus par l'obtention de la médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale, échelon argent, le 1^{er} Janvier 2022.

Aujourd'hui, Evelyne donne un nouvel essor à sa carrière professionnelle en partant à France Bleu Mayenne où ses compétences seront mises à profit. C'est avec un profond regret que ses collègues, actuels et anciens, mais aussi les élu(e)s, les bénévoles des associations et de la médiathèque ont vu partir Evelyne le 15 juin dernier. Nous tenons tous à lui souhaiter le meilleur pour sa nouvelle vie professionnelle. L'Assemblée générale du personnel communal du 16 Juin dernier a été l'occasion de dire au revoir à Evelyne et de lui remettre des cadeaux de la part de la commune, du personnel actif et retraité et des élus ainsi que la médaille de la commune, en reconnaissance des services effectués.



Tourisme : flore et faune dans le village

Le fleurissement

La municipalité, et notamment la commission fleurissement, tiennent à remercier tous les habitants ainsi que les bénévoles, les agents municipaux, pour leur participation et leur contribution à l'embellissement de la commune.

Chaque année, notre village fait le bonheur des touristes qui se font un plaisir de découvrir ou redécouvrir le fleurissement labellisé de Juvigné, une véritable vitrine qui permet une forte attractivité sur notre territoire.

Cette année, la Commission communale de fleurissement a décidé de ne plus donner de résultat par catégorie en raison de la diminution du nombre de maisons fleuries.

C'est dans une ambiance conviviale que la production florale municipale est mise en terre, soit environ 5.000 plantes annuelles et 10.000 bisannuelles et vivaces réparties dans le bourg. La production florale achetée dans le cycle annuel représente quant à elle environ 7.000 plantes annuelles, bisannuelles et vivaces dont 150 arbustes et une trentaine d'arbres d'ornement.

PRIX 2023	
1er prix	M. & Mme LAMBERT Loïc - 15 Z.A. Route d'Ernée M. & Mme MOREAU Gérard - 1 Rue des Chapelières
2e prix	M. & Mme COUSIN Henri - 21 Rue des Lilas Mme COUSIN Odette - 14 Rue des Lilas
3e prix	Mme JARRY Hélène - 2 Rue des bleuets
4e prix	M. & Mme LIGNEUL Roland - 3 Rue des Chapelières Mme DELORY Sylvie - 4 Rue de l'Ancolie
5e prix	Mme LEROY Lucienne - 16 Rue des Lilas
6e prix	Mme THEREAU Marie-Annick - 1 Rue des Bleuets
7e prix	M. & Mme ISLAND Bernard - 11 Rue du Prieuré
8e prix	M. & Mme LINAIS Marcel - 2 Rue du Domaine
9e prix	M. & Mme VILFEU Marcel - 9 Rue du Domaine
10e prix	M. & Mme TRIQUET Roger - 7 Rue du Domaine Mme MONNIER Paulette - 8 Allée du Bocage
11e prix	M. & Mme CHARRIER Xavier - 2 Rue des Platanes
12e prix	M. & Mme PHILIPPOT Claude - 4 Route du Bourgneuf
13e prix	Mme LUCAS Renée - 13 Allée du Bocage
14e prix	M. GARRY Maxime & Charlene GODAIS - 7 Rue des Châtaigniers
15e prix	M. & Mme BORZAN Jérôme - 4 Allée du Castel M. & Mme CHESNAIS Michel - 18 Rue du Chemin Vert M. & Mme MOREAU Franck - 10 Rue des Lilas



Les enfants de l'accueil de loisirs ont participé aux plantations avec les bénévoles de la commune avec l'accompagnement des services techniques.

Comme chaque année, une vingtaine de bénévoles œuvrent au bêchage et aux plantations sous la houlette de Ludovic GALLIENNE, responsable des services techniques. Le fleurissement est un facteur de lien social très présent où toutes les générations se côtoient autour de la fleur. Il contribue à la notoriété de la commune avec son label "quatre fleurs". Mais pour que tout soit mis en place, l'implication des bénévoles est indispensable.

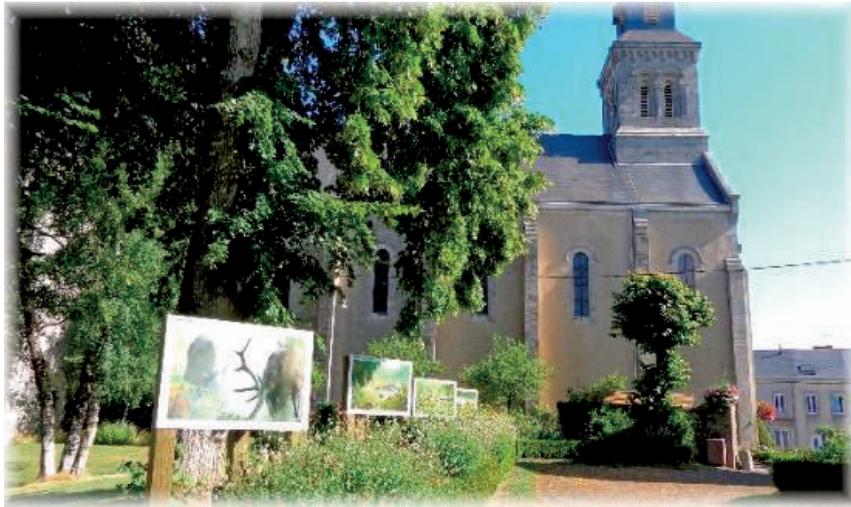


L'exposition à ciel ouvert

Depuis le mois de juillet, 39 clichés photographiques réalisés par Éric Médard, photographe animalier depuis 30 ans, ont pris place dans le bourg de la commune pour une exposition ayant pour thème la « Biodiversité de la Faune Mayennaise » et notamment celle que l'on peut observer sur le site de l'Étang Neuf de Juvigné, propriété de la Communauté de Communes de l'Ernée. Cette galerie d'art à ciel ouvert



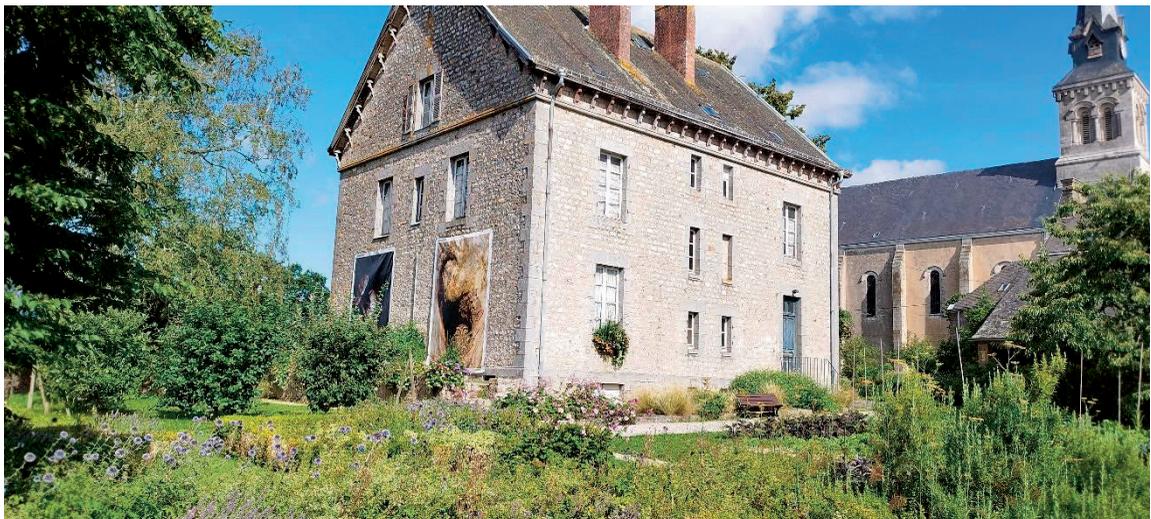
permet de déambuler à Juvigné pour découvrir ou redécouvrir la faune sauvage du territoire ainsi que le patrimoine qui compose les différents lieux d'exposition tels que le plan d'eau Saint-Martin et le jardin du Presbytère. Cette exposition est à découvrir jusqu'au 30 septembre 2023.



Zoom sur le photographe Éric Médard.

Pour Éric Médard, la photographie animalière est le prolongement naturel des escapades sauvages auxquelles il s'adonnait pendant sa jeunesse. Il aime tout particulièrement photographier la faune qui l'entoure, les animaux qui vivent sur le pas de la porte et surtout montrer qu'il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour faire des images de la faune sauvage.

Son travail photographique est publié dans de nombreuses revues de natures et d'environnement, mais aussi dans trois livres : *Libres et Sauvages*, *Passeurs de Lunes* ; *Les Plus beaux Paysages de la Mayenne* et le dernier *A l'affût du Sauvage*. Les photographies présentes dans l'exposition ont toutes été réalisées dans l'environnement proche de la commune de Juvigné. Toutes les espèces que vous pouvez découvrir dans notre galerie d'art à ciel ouvert, vivent ici tout près de chez vous !



Aménagements du stade des Rochers

Ombrières photovoltaïques



< Projet validé par la municipalité



Extension avec le Foot5 : option 1



Extension avec le Foot5 : option 2

La municipalité de Juvigné a fait le choix de s'engager dans la transition énergétique en accompagnant le développement d'un projet de centrale photovoltaïque et notamment dans un premier temps au stade des Rochers. Ce projet est porté par MAYENNE OMBRIERE qui est une société de projet créée à l'initiative de la Société Energie Mayenne (liée au syndicat d'électrification de la Mayenne - TE53), See You Sun et Energie Partagée. Ce porteur de projet prend à sa charge le coût de l'investissement de l'installation et bénéficiera donc des recettes issues de l'énergie produite. Ainsi, il est d'ors et déjà prévu une centrale photovoltaïque de 1500 m² à laquelle pourrait s'ajouter 500 m² supplémentaires dans le cadre du projet de terrain Foot5 (zone qui n'est pas encore définie officiellement). C'est ainsi plus de 2000 m² de panneaux photovoltaïques qui produiront annuellement à Juvigné 500 MWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 225 habitants. La municipalité sera indemnisée par une location pour le terrain mis à disposition, pourra acheter l'électricité à un prix préférentiel et bénéficiera d'espaces couverts comme pour une partie du parking et certains espaces de jeux du stade.

Terrain de foot5



Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, le Conseil départemental a souhaité développer certaines infrastructures sportives sur le territoire. Sollicité par la municipalité et l'US Bleuets Football, le Conseil départemental et le district de football ont retenu la commune de Juvigné pour bénéficier d'un terrain de foot5. Cet espace est d'une dimension d'environ 20 mètres par 30 mètres, est entouré de filets, est équipé d'un éclairage et d'une pelouse synthétique. Le Conseil départemental finance 100 % de l'installation, la municipalité

devant mettre à disposition une plateforme avec une alimentation électrique. Le Conseil municipal, après avis du club de football, aura à choisir en septembre entre deux emplacements présélectionnés à proximité de la salle des sports.

Cet aménagement, qui sera un vrai plus en termes d'équipement pour le club et les pratiquants de football, aura toutefois un impact notable sur un espace boisé du stade. Les arbres coupés, pour laisser place au terrain de Foot5, seront toutefois compensés par un aménagement bocager proche de la Vilaine. Ainsi, pour une douzaine d'arbres coupés, plusieurs dizaines seront plantés au lieu-dit le Rachat.

Enfin, une étude devrait permettre de couvrir ce terrain par 500 m² de panneaux photovoltaïques, permettant ainsi une production d'énergie renouvelable et un usage plus confortable du lieu en cas d'intempéries.

L'ancien EHPAD

Depuis l'arrêté de fermeture signé par le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé, mis en œuvre dès le 31 juillet 2022 alors même que toutes les opérations comptables n'étaient pas terminées, plus aucun service administratif n'est à la disposition du Président de l'ex EHPAD, à savoir le Maire. Il est à préciser également que Monsieur le Sous-préfet n'a toujours pas donné d'avis depuis décembre 2022 sur le devenir de la propriété des biens de l'EHPAD et ce malgré plusieurs rappels.

Dernièrement, la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) a informé le Président qu'elle ne veut plus mettre en œuvre de dépenses en 2023, notamment le paiement de l'étude engagée sur le devenir du bâtiment, au motif qu'aucun budget primitif n'a pu être voté en 2023. La DDFIP demande également la clôture définitive du budget 2022 et donc la fin de toute opération comptable pour l'EHPAD. Cette décision a deux conséquences et/ou objectifs :

- Obliger la municipalité à prendre en charge les frais d'étude du devenir de l'ancien EHPAD (13.990€ - l'obtention d'une subvention du Conseil départemental a toutefois été affectée pour une partie de cette dépense) et les frais de nettoyage du bâtiment alors même qu'il reste encore des fonds sur le budget de l'EHPAD,
- Obliger la municipalité à récupérer la propriété du bâtiment qui abritait l'EHPAD.

« La Clé des Liens », chargée de l'étude portant sur le devenir du bâtiment de l'EHPAD, a présenté ses conclusions lors du Conseil municipal de juillet. « La clé des liens » est une association loi 1901 qui poursuit trois objectifs :

- Lutter contre l'isolement des seniors en recherchant des logements adaptés à loyer modéré en agglomération,
- Proposer une expertise aux collectivités locales et aux propriétaires de biens immobiliers pour identifier les demandes et les besoins de la population et apporter des propositions,
- Accompagner les porteurs de projet de construction de leurs projets.

Les trois scénarios étudiés ont été les suivants :

1) Accompagnement de la commune pour la mise en vente du bâtiment, estimé théoriquement à 190.000 € par les services du domaine, mais ce qui semble surévalué.

Dans cette option, deux choix se présentent à la commune :

- a) réaliser une enchère en ligne avec l'accompagnement d'un partenaire spécialisé, en intégrant ou pas un cahier des charges à respecter pour le devenir de l'usage du bâtiment,
- b) proposer une vente en lots viabilisés avec un cahier des charges, déposé chez le notaire, auquel les acheteurs doivent se conformer. Cette option entraînerait des travaux à la charge de la commune.

2) Étude technique du bâtiment pour une requalification du bâtiment et analyse des besoins du territoire.

L'association a constaté une forte demande de logements temporaires pour les saisonniers sur Vitré et Fougères dans un rayon de moins de 20 kilomètres dont Juvigné fait partie. Une étude réalisée en 2017 montre le souhait des personnes de 80 ans et plus de rester chez elles. D'où la recommandation de réfléchir à la mise en place d'un projet d'habitat intermédiaire, c'est-à-dire hors Ehpad ou foyers logements.

Concernant le bâtiment, l'association a travaillé sur la possibilité de créer un pôle immobilier multi-activités avec 4 lots viabilisés : 1 lot salle d'animation familiale avec cuisine, 1 lot services tertiaires pour les services à la personne et autres salles multi-activités, un lot de logements temporaires et un lot de logements seniors.

Dans ce cas, des travaux sont estimés à 2.400.000 € HT pour environ 3200 m², l'association se chargeant de trouver des investisseurs. S'y ajouterait les travaux extérieurs comme les parking qui pourraient être à la charge de la collectivité.

3) Étude sur le chiffrage d'une déconstruction totale

Il est très difficile d'estimer le coût d'une déconstruction car les frais de désamiantage n'ont pas été chiffrés. Donc, la déconstruction est estimée à 300.000 € HT, plus 12% pour le maître d'œuvre, la TVA et le désamiantage. Pour rappel, le Conseil départemental s'est engagé à accompagner la municipalité de Juvigné pour accompagner la prise en charge de cette déconstruction.

Le Conseil municipal aura donc prochainement à décider du devenir du bâtiment.

L'ACTUALITE DES COMMISSIONS

Fête de la musique



La Fête de la Musique, manifestation nationale du 21 juin dernier, prenait place à Juvigné face à la Mairie pour une soirée animée par plusieurs groupes de musique allant de la variété française au jazz anglais en passant par le rock. Une 3^{ème} édition pour Juvigné qui a permis à toutes les générations de se réunir autour d'un moment de convivialité en partenariat avec les restaurateurs Brian Dellière – M'Pizza et Timothée Boiteaux – Café du Village Fleuri pour l'organisation.

Ecole

Vendredi 7 juillet, les élèves de CM2 se sont réunis pour une cérémonie de clôture de leur année et cursus scolaire en primaire, avec la remise traditionnelle des dictionnaires offerts par la municipalité. Le Maire Régis Forveille et son adjointe Magalie Pouriel ont également tenu à offrir aux élèves, au nom du Conseil municipal, un documentaire illustré sur la citoyenneté afin de poursuivre leur éducation civique.

L'émotion était palpable. La directrice Julie Lecourt s'est également adressée à tous ces enfants en leur souhaitant de poursuivre de belles études, surtout des études qui leur plairont, où ils continueront à s'épanouir. Un ouvrage sur l'Odyssée d'Homère a également été offert aux futurs élèves de 6ème par l'éducation nationale. La municipalité et l'ensemble du personnel communal souhaitent une bonne continuation à ces Juvignéens.

Accueil de loisirs

Le grand festival de l'Accueil de Loisirs

Cet été, pas moins de 8 animateurs, en plus de Sophie, Océane, Nicolas et Laëtitia, se sont investis dans le projet d'animation sur le thème des « Festivals ». L'accueil de loisirs s'est donc animé sur 5 semaines au rythme d'un festival de musique, des arts, du cinéma, du Coachella et des sports.

Avec une moyenne de 40 enfants présents par jour, âgés de 3 à 11 ans, les 4 thématiques ont remporté un franc succès ! Les semaines ont été rythmées par de nombreux ateliers sportifs, culinaires, créatifs tels que : fabrication d'Oscars et d'instruments de musique, initiation aux cascades de film, préparation de gâteaux note de musique, etc. De grands jeux sont venus ponctuer chaque fin de semaine (chasse aux trésors géante, escape game, visite du Musée, cérémonie de remise d'Oscars, etc.). Des sorties sont également venues rythmer l'été, notamment une sortie au stade de Fougères et un après-midi à la piscine, une journée inter-centre à Chailland sur le thème d'Astérix et Obélix, une sortie à l'Ange Michel et une sortie cinéma au Trianon du Bourgneuf-La-Forêt.

En plus, un stage ado a été organisé du 26 au 27 juillet ainsi que 3 camps :

- Camp 11 - 14 ans à la Base de Loisirs de Haute Vilaine : départ de l'accueil de loisirs des 24 adolescents inscrits avec le Cyclo-Club de Juvigné, avec activités Kayak, Catamaran, Tir à l'arc, etc.
- Camp 8 - 10 ans au Camping « Les Rives du Lac » à Châtillon-en-Vendelais avec au programme pédalo, rallye-photo, sortie vélo à Dompierre-du-Chemin avec le Cyclo-Club de Juvigné, fabrication de cabanes, etc.
- Camp 6 - 8 ans au Roc au Loup à Andouillé avec au programme un cours d'équitation et découverte de l'exploitation avec jeu de piste.



Vous pouvez retrouver toutes les informations et les photos sur les réseaux sociaux  **Accueil de loisirs Juvigné** (informations sur l'accueil de loisirs et de l'Espace Jeunes) et  **Espace_jeunes53** (informations sur l'Espace jeunes).

Accueil de Loisirs le mercredi : ouvert tous les mercredis en période scolaire de 9h à 17h avec la possibilité de bénéficier d'une garderie périscolaire le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30 (prolongé jusqu'à 19h sur inscription).

Les programmes sont consultables sur la page Facebook de l'accueil et directement sur place. Les inscriptions doivent être faites **jusqu'au jeudi de la semaine précédente** via le portail famille ou à l'adresse mail : accueil.de.loisirs.juvigne@orange.fr

6 formules sont proposées :

① Matin ② Matin + Midi ③ Midi + Après-midi ④ Après-midi ⑤ Journée + repas ⑥ Journée sans repas

NOUVEAUX TARIFS 2023-2024

TARIFS	Journée	½ journée Matin : 9h-12h Après-midi : 13h30-17h	Péri-AL (Garderie) (Tarif au ¼ d'heure)	Repas
Tranche 1 : QF inférieur à 600	8,20 €	4,50 €	0,28 €	4€ <i>Facturé par la mairie</i>
Tranche 2 : QF de 601 à 900	8,60 €	5,05 €	0,30 €	
Tranche 3 : QF de 901 à 1200	9,00 €	5,35 €	0,32 €	
Tranche 4 : QF supérieur à 1200	9,40 €	5,70 €	0,34 €	

Pour plus d'informations, contacter Sophie BUSSON, directrice ou Océane RABINAULT, directrice adjointe.

Chantiers Argent de Poche

Le dispositif « Chantiers argent de poche » permet à des jeunes de 16 ans révolus à 17 ans d'obtenir une indemnisation en échange de travaux sur la commune. Pour cette opération de début juillet, des jeunes ont pu y participer, accompagnés de l'agent Françoise PAINCHAUD. Ces opérations permettent de sensibiliser les jeunes sur le patrimoine communal et sur l'importance d'en prendre soin. Les missions proposées se déroulent sur des demi-journées, avec une pause de 30 minutes. En contrepartie, une indemnisation de 15 € / demi-journée leur est versée.



L'encadrement est assuré par les agents depuis la mise en place de ce dispositif à l'été 2021, 10 chantiers ont déjà été effectués et d'autres dates sont déjà programmées notamment du 24 au 26 octobre 2023 de 13h30 à 17h 00. Vous pouvez retirer les dossiers d'inscription en Mairie et vous adresser au secrétariat pour de plus amples renseignements au 02.43.68.51.54.

Amicale laïque

L'Amicale laïque souhaite tout d'abord remercier la présence de toutes les familles lors de la fête de l'école estivale le 25 juin 2023.

Il est maintenant l'heure pour l'association de reprendre le chemin de la rentrée. Tous les parents de l'école sont invités à l'**assemblée générale qui aura lieu le lundi 18 septembre à la Maison des Associations de Juvigné à 20h30**. Nous y ferons le bilan de l'année 2022-2023 et l'élection des membres du bureau. L'Amicale laïque recherche de nouveaux parents bénévoles qui souhaitent s'investir dans le bureau et/ou en tant que membres.



Médiathèque

Les ateliers continuent pour le plaisir de ceux qui y participent ! Depuis le début de l'année, chaque 2^{ème} mardi du mois, un petit moment de convivialité se déroule à la médiathèque de Juvigné. Ce moment partagé est une occasion pour tous de se réunir dans un espace de liberté en donnant libre cours à son imagination en utilisant la singularité des mots, le plus souvent par des petits jeux d'écriture dans lesquels chacun peut s'exprimer sans jugement.

Tous nos remerciements à Nathalie Coulange pour son investissement, sa gentillesse et sa bienveillance à l'égard des personnes qu'elle a accueillies lors de ces séances pleines de partage. Un nouveau projet familial et professionnel amène Nathalie à quitter Juvigné, ce qui n'empêchera pas les ateliers de se poursuivre. Nous lui souhaitons de s'épanouir pleinement dans sa nouvelle aventure au Canada !

Horaires d'ouverture :

le mardi de 16h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h, le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h. Renseignements et réservations au 02.43.68.51.54.



Journées de nettoyage

L'Eco Rando

A l'occasion de la Journée Eco Gourmande du 14 mai, une randonnée fut organisée en partenariat avec l'Action Catholique des Enfants (ACE) pour une 3^{ème} édition dans le cadre du label « éco agir 2050 » de la Communauté de Communes de l'Ernée. Cette opération écoresponsable a permis d'effectuer un ramassage de déchets pour un environnement plus propre grâce à 25 randonneurs qui ont ensuite partagé un pique-nique ouvert à tous. L'après-midi également organisé par l'ACE était l'occasion de participer à des activités et jeux ludiques.



L'Etang Neuf



Appartenant à la Communauté de Communes, l'Etang Neuf a eu le droit à sa traditionnelle journée de nettoyage pour la saison estivale. Situé route de Saint-Hilaire du Maine, c'est l'Association de l'Etang Neuf, présidée depuis de nombreuses années par Joël Moreau, qui a opéré au nettoyage le 10 juin dernier, accompagnée de bénévoles motivés. Cette journée a permis d'entretenir ce site remarquable de 56 hectares qui constitue l'un des plus importants espaces d'hivernage du département pour les oiseaux d'eau et leur reproduction.

Le Bois de Châtenay

Situé à la sortie du bourg route du Bourgneuf, et appartenant à la commune, c'est sous la supervision de Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe au Maire et responsable des sentiers pédestres, que l'équipe de bénévoles et les agents communaux ont œuvré avec rigueur et dans la bonne humeur le 16 juin 2023 afin que les randonneurs, vététistes et cavaliers puissent apprécier ce lieu doté d'un superbe point de vue sur la campagne.



La Municipalité tient à remercier tous les bénévoles pour leur contribution dans la préservation du patrimoine naturel situé sur la commune.

Déchetterie

Il est rappelé que la déchetterie est un service assuré par la Communauté de Communes de l'Ernée à hauteur de 110 heures par an. Les agents communaux sont mis à disposition de la CCE pour faire fonctionner ce service. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les horaires d'ouverture sont les suivants :

- ouverture de 9h15 à 11h45, tous les premiers samedis du mois
- ouverture de 13h45 à 15h45, tous les vendredis de début avril à fin octobre (*sauf jours fériés)
- ouverture de 13h45 à 15h45, tous les 1^{ers} vendredis de début novembre à fin mars
- ouverture de 13h45 à 15h45, tous les 3^{ème} vendredis de début novembre à fin mars.

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	Heures d'ouverture
Samedi	2	7	4	2	9 h 15 – 11 h 45
Vendredi	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 17	1, 15	13h45 – 15h45

Voirie

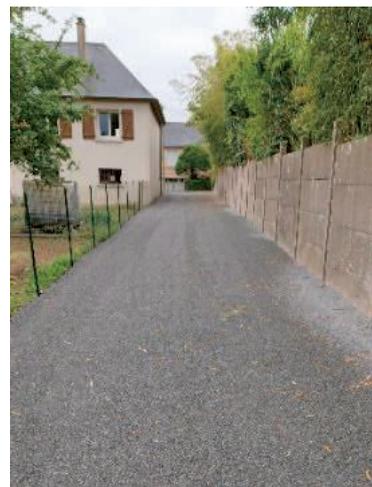
Diagnostic voirie

La Communauté de Communes de l'Ernée a réalisé pour les communes un diagnostic qualitatif de l'état des voiries communales du territoire. A cet effet, un marché public a été passé pour la réalisation de cette étude et pris en charge par la Communauté de Communes et les communes.

Un véhicule équipé de 2 caméras très haute résolution, situées à l'avant et à l'arrière, a détecté avec précision les dégradations de chaussée (fissures, déformations, nids de poule, ...). Une notation de l'état de la voirie a ainsi pu être établie par l'entreprise pour chaque commune. **La commune de Juvigné a ainsi obtenu la meilleure note des communes du territoire pour l'état de ses routes communales.**

A partir de cette notation et de l'analyse technique, les élus et les agents communaux vont pouvoir établir une stratégie pour l'entretien annuel des chaussées.

Travaux de voirie 2023



Différents travaux ont été effectués au cours des derniers mois sur notre voirie communale. Ainsi, la Commission voirie et le Conseil Municipal ont décidé de privilégier le bourg, en plus du point-à-temps. Il a donc été réalisé un enduit complet rue Des Chapelières, des Lilas, du Domaine, du Chemin Vert ainsi que l'impasse communale Rue des Lilas.

Balayage de la voirie du bourg.

Afin de faciliter le passage de la balayeuse, merci de bien vouloir laisser ces matins-là, les trottoirs disponibles : mardi 26 septembre - mercredi 25 octobre - mercredi 22 novembre – jeudi 21 décembre.

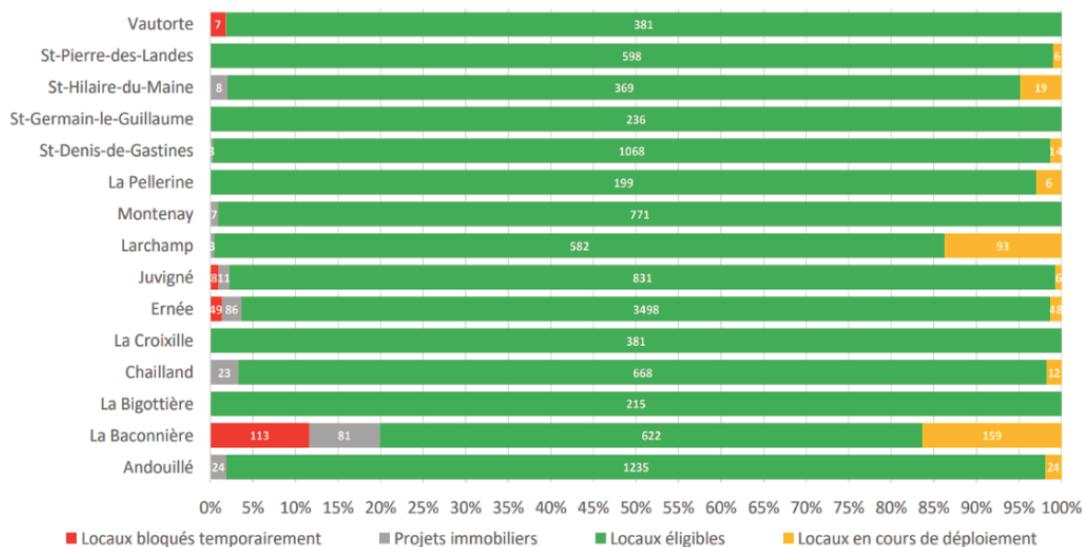
Lotissement Le Rocher : maisons Mayenne Habitat

Les travaux de réaménagement des réseaux et le terrassement ont commencé pour les six logements Mayenne Habitat du lotissement des Rochers et devraient s'achever au cours de l'été 2024 afin d'accueillir en priorité des personnes retraitées. Le principal bailleur social de la Mayenne, Mayenne Habitat a pour principale mission de proposer une offre locative de qualité et harmonieusement répartie sur l'ensemble du territoire départemental. Ces logements sociaux permettent de bénéficier de nombreux avantages :

- Aucun frais d'agence, ni de dossier,
- Dépôt de garantie limité à 1 mois de loyer hors charges,
- Aucun frais d'état des lieux,
- Un prix de loyer modéré payable à terme échu (ex : début février, vous devez payer votre loyer du mois de janvier),
- Un préavis de départ limité à 3 mois, voire 1 mois sous certaines conditions,
- Trois dates au choix pour payer votre loyer par prélèvement automatique.

Ces logements avec accessibilité PMR ont pour but principal d'accueillir les seniors de notre territoire. Pour profiter de ces logements, il faut contacter les services de Mayenne Habitat. En cas d'intérêt pour l'un de ces logements, vous pouvez également vous faire connaître auprès de la mairie.

Installation du réseau de fibre optique



D'après le site officiel de Mayenne Fibre avec Orange concessions, la commune disposerait de 831 locaux enregistrés comme étant éligibles à l'installation de la fibre, 6 habitations étant en cours de déploiement et 8 habitations n'étant pour le moment pas raccordables. Toutefois, certaines erreurs d'affichage sur la cartographie de Mayenne fibre ont pu être constatées.

Pour information ou rappel, la filiale Mayenne fibre est chargée de déployer le réseau fibre sur les axes principaux. Des boîtiers de branchement sont alors installés à certains endroits du réseau. Afin de relier votre habitation au réseau fibre, il est de la responsabilité de chacun de solliciter l'opérateur (Orange, Bouygues Telecom, SFR, Free, etc.) de son choix pour relier son habitation jusqu'au boîtier de branchement le plus proche. Dans la plupart des cas, les frais de raccordement sont pris en charge par l'opérateur mais dans certaines situations plus complexes, une négociation peut s'avérer nécessaire.

Pour rappel, se connecter au réseau fibre n'est pas obligatoire, chacun pouvant rester sur le réseau de télécommunication cuivré actuel. Toutefois, ce réseau cuivré a vocation à disparaître à l'horizon 2030, ce qui implique que seul le réseau fibre sera alors disponible en réseau filaire.

Eglise



Concernant les travaux en cours pour la toiture de l'Eglise, divers désordres auparavant invisibles ont été constatés lors de la dépose de la couverture, à savoir de la maçonnerie telle que des pierres fracturées et décalées avec un rampanage à prévoir, une assise de la chevronnière fracturée à remplacer et 90% des enduits soufflés. Il est donc nécessaire de les purger pour des raisons de sécurité et de les refaire pour pérenniser la solidité du mur. Le devis établi par l'entreprise Grevet s'élève à 38 153,88 € HT. Le marché étant de 131 023,78 €, le coût total s'élève désormais à 169 186,66 € HT.



Musée de l'Evolution agricole

Le Musée fête ses 40 ans!

En 1982, la commune de Juvigné achetait un remarquable ensemble de bâtiments construits vers 1890, à d'importants propriétaires terriens. Cet ensemble constituait les dépendances du "Château" du 18ème siècle, situé de l'autre côté de la rue. Les deux principaux bâtiments du site abritaient les récoltes de grains livrées par le métayer, lié par contrat au propriétaire. Les autres bâtiments constituaient l'habitation des gardiens et l'écurie. En 1983, l'association du Musée du Moteur et de l'Outil à la Ferme se crée par des passionnés de mécanique agricole. Leur objectif était de collecter, restaurer et mettre en valeur du matériel se rapportant à l'agriculture.

En 2010, à l'aide d'un muséographe, le Musée s'est modernisé dans son ensemble pour devenir "Le Musée de l'Evolution agricole". De nombreuses bornes interactives sont installées pour créer un espace vivant et didactique sur 1200 m².

Le bureau du Musée, composé de 13 personnes qui s'activent toute l'année, a souhaité revenir sur des épisodes marquants de la vie du Musée. Le dimanche 10 septembre 2023, le public peut donc s'attendre à un programme varié entre la parade du bagad Men Ru, le tamisage et la vente de farine de blé noir, les moules frites sous chapiteau, la visite libre du Musée, les diffusions de vidéos anciennes, le cidre au pressoir, la batteuse miniature et sa machine à vapeur, etc.

Boutique du Musée: vous souhaitez offrir un objet personnalisé de la commune à un proche. Rendez-vous à l'accueil du Musée. Nous vous proposons un large choix d'objets souvenirs.



Les Amis de Chocianòw

Enfin, l'association a de nouveau pu se réunir avec ses Amis de Chocianòw. Quel bonheur de pouvoir à nouveau les recevoir pour une semaine d'amitié, de partage, de rire et de pleurs de joie parfois. Les événements qui se sont produits au cours de ces 5 années de séparation n'ont pas altéré la soif de relation entre nos deux pays. Et c'est avec un grand plaisir que nous avons appris que la mairie de Chocianòw a décidé de nous inviter pour la fête de la myrtille 2024, fin juin début juillet. C'est une excellente nouvelle. Cela va permettre de relancer le jumelage.



Malheureusement l'actualité de la guerre entre la Russie et l'Ukraine reste encore un énorme problème à l'est de l'Europe. Au niveau local, l'association a œuvré dans la mesure de ses moyens à aider et soutenir financièrement et physiquement les réfugiés Ukrainiens chassés de chez eux. Des liens indélébiles se sont créés à cette occasion.

Familles rurales Juvigné – La Croixille

Organisée par Familles Rurales Juvigné-La Croixille, la bourse aux plantes du 16 avril dernier a rencontré un beau succès. En effet, elle a accueilli 16 exposants et 530 visiteurs tout au long de la journée à la salle omnisports de Juvigné qui correspond parfaitement à l'organisation de cette manifestation. Les exposants ont pu vendre le surplus provenant de leurs jardins comme des petits arbustes d'ornements, des vivaces ou des plants. En conséquence, les bénévoles de l'association ont décidé de poursuivre cette dynamique par l'organisation d'une **bourse aux plantes d'automne le dimanche 22 octobre, toujours à la salle omnisports**. Les exposants pourront ainsi vendre le surplus de la récolte de l'année comme des potirons ou pommes, etc. Renseignements et inscriptions famillesrurales53380@gmail.com ou 06.23.74.74.29.



L'association Familles Rurales Juvigné-La Croixille, présidée par Martine Deshayes, a également tenu son assemblée générale le mercredi 7 juin en présence des élus départementaux, municipaux et de Béatrice Martin-Etie, vice-présidente de la fédération. Les bilans financiers et d'activités ont été approuvés. Forte de 78 familles adhérentes en 2022 contre 58 l'année précédente, les bénévoles de Familles Rurales s'investissent totalement afin de proposer de nombreuses activités.

Voici les activités proposées pour la saison 2023-2024 :

- **COUTURE** pour enfants et adultes (renseignements auprès de Martine Deshayes au 06.23.74.74.29),
- **ART FLORAL** (renseignements auprès de Thérèse Tandé au 07.68.94.85.51),
- **SCRAPBOOKING** (renseignements auprès d'Aurélie Deshayes au 06.26.27.72.35),
- **CUISINE** (renseignements auprès de Marie-Jeanne Jumelais au 06.10.51.25.66 ou Michèle Rebuffé au 06.28.29.04.90),
- **YOGA** (renseignements auprès de Martine Deshayes au 06.23.74.74.29).

Proposition d'une nouvelle activité, si le nombre d'inscriptions est suffisant : Frivolité à la navette (renseignements ou inscription au 06.23.74.74.29).

Vous trouverez plus d'informations concernant les activités (horaires, organisation, tarifs, ...) sur le site Internet de la commune.

US Bleuets Football

La fin de saison a été marquée par le tournoi du dimanche 18 juin, organisé par Mathéo Gratadour dans le cadre de ses études. Pas moins de 34 équipes ont répondu présentes malgré une météo capricieuse. Le club a décidé de renouveler l'événement en juin 2024.



Petite nouveauté au sein du club, afin de récupérer des fonds pour l'union sportive, le club organisera **deux lotos à la salle des fêtes de Juvigné** le vendredi 22 septembre et le dimanche 14 janvier 2024. Puis suivra la traditionnelle soirée choucroute à une date ultérieure.

L'Union sportive a également le plaisir de vous annoncer qu'**une équipe féminine sénior va voir le jour lors de la saison 2023-2024**. Il s'agira dans un premier temps d'une équipe de foot à 8. Elles évolueront sur un demi-terrain. Les filles ont pu bénéficier d'entraînements durant tout le mois de juin et juillet pour se perfectionner. L'équipe sera suivie par Estelle Chapeau qui est également rentrée dans le bureau. Enola Charrier et Estelle sont responsables de la section féminine. Le club se félicite de voir le football féminin se développer autant avec une équipe U13F, une équipe U15F et maintenant une équipe sénior. L'effectif féminin devrait dépasser 40 personnes dans le club pour cette saison.



Un **projet de groupement avec les jeunes d'Ernée** voit actuellement le jour. Pour la première année, les jeunes des deux clubs, qui se sont déjà rencontrés lors d'une journée de cohésion, seront en entente sur les catégories U13, U15, U17, U13F, U15F. Ce choix de partir sur un regroupement résulte de la politique fédérale qui empêche tout club seul de faire des ententes avec des groupements de jeunes. De ce fait, et étant conscient qu'à terme il sera difficile de constituer une équipe complète de foot à 11 dans les catégories U15 et U17 tous les ans suite à la baisse de la démographie, le club a fait le choix de faire appel au club d'Ernée qui lui a répondu avec enthousiasme. Ce projet est monté en faveur des jeunes, afin que tout le monde puisse s'épanouir et prendre du plaisir, quel que soit le niveau. Il ne se veut pas tourné vers l'élite mais plutôt sur le fait de permettre à tous de prendre du plaisir par le football via la bonne cohésion. Tous les entraînements à partir des U13 seront dirigés par un éducateur d'Ernée et un éducateur de Juvigné sur les entraînements en commun.

Pour la saison 2023-2024, un accord a été signé avec la mairie de Saint-Hilaire-du-Maine. Par conséquent, **le club pourra utiliser le terrain de Saint-Hilaire** pour les entraînements et les matchs, pouvant ainsi parfois mettre notre terrain au repos pendant l'hiver. **Les buts de foot à 8 sur le terrain d'entraînement et le terrain d'honneur ont été changés** en juin par la mairie. Ils sont désormais rabattables et offrent un meilleur degré de sécurité aux pratiquants. Un **rafraîchissement des vestiaires** locaux et visiteurs a été fait durant le mois de juin et juillet avec de la faïence posée derrière les bancs des joueurs et une peinture refaite.

Enfin, l'US Les Bleuets continuera la saison prochaine sa section running le jeudi soir, coaché par Jérôme Etilleux. Aujourd'hui, le running compte 35 licenciés. Un repas de fin de saison était organisé début juillet. Les entraînements reprennent le jeudi 7 septembre. Si vous souhaitez faire partie de l'équipe running, n'hésitez pas à contacter le club au 07.87.17.35.09. Merci à Jérôme pour sa grande implication au sein de la section.

Le club recherche des dirigeants pour accompagner les équipes le week-end, aussi bien sur les équipes de jeunes de foot à 8 que sur les séniors le dimanche, ainsi que des bénévoles. Si vous souhaitez vous engager dans le monde associatif, contactez-nous.

Raquette Juvignéenne

Après l'annonce en mai dernier de leur souhait de laisser leurs fonctions de Président pour Sébastien Charrier et de Trésorière pour Fabienne Clessin, les adhérents de la Raquette Juvignéenne se sont retrouvés, vendredi 23 juin, pour l'élection d'un nouveau bureau. C'est Baptiste Monceau qui devient Président. Sébastien Charrier exercera les fonctions de Vice-Président avec Christian Clessin « afin d'assurer la transition ». Jérôme Borzan continue d'exercer les fonctions de Secrétaire tandis qu'Enola Charrier endosse le rôle de Trésorière. Le bureau a ensuite arrêté les activités 2023. Plusieurs activités sont aussi venues ponctuer le mois de juillet puisque **14 jeunes sont venus se prêter au jeu des initiations proposées par l'association** sur 3 semaines du 10 au 28 juillet.



Un **tournoi familial fut également organisé le samedi 22 juillet** avec 10 jeunes participants le matin en catégorie - de 14 ans et + de 14 ans, ainsi que 16 personnes l'après-midi en catégorie adulte homme. Un grand bravo aux vainqueurs du tournoi : Evan Monnier (- de 14ans), Tiago Pousset (+ de 14ans) et Julien Terroitin (adulte homme). Félicitations à tous les joueurs pour leur participation !

Pour tout renseignement supplémentaire : Sébastien Charrier au 02.43.02.41.16 ou Jérôme Borzan au 02.43.91.11.50.



Génération Mayenne 2024

Les demandes de remboursement sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2024 pour ce dispositif qui se veut également rétroactif, pour toutes les licences de la saison 2023 – 2024 prises avant le 1^{er} septembre.

Judo Club

à Juvigné 2 rue des Lilas

FRANCE JUDO

Eveil Judo **Judo** **Taïso**

Sport éducatif pour les garçons et les filles qui développe souplesse et respect Dès 4 ans!

2 séances d'essai gratuites!

Une activité forme et bien-être! Pour tous les âges et tous les niveaux! Entretien musculaire et convivialité

Horaires

Eveil Judo	Judo	Taïso
Mercredi 10h00 à 10h45	Mercredi 11h00 à 11h45	Mardi 20h00 à 21h15
	Samedi 10h00 à 11h00	Samedi 11h00 à 12h15

Horaires susceptibles d'être modifiés selon les effectifs

Gymastique douce

Le Comité Départemental de Gym Volontaire 53 vous propose de participer à des séances de Gym Douce

Ouvert à tous les seniors de 60 ans et +

INFORMATIONS

Espace Multisport - dojo
1 rue des Lilas
53380 JUVIGNE

**1^{ère} Séance :
Mardi 19
SEPTEMBRE
2023**

2 cycles de 12 séances
30 € le cycle de 12 séances
60 € les deux cycles

Tous les Mardis de 11h à 12h (sauf vacances scolaires)

gilles.patreau@comite-epgv.fr ou 06 41 54 69 53
Inscription auprès de Mme Théreau → 02 43 68 21 55

En partenariat avec la mairie de JUVIGNÉ

Cercle de Tir de la Maison Blanche

Des adhérents du Cercle de Tir de la Maison Blanche, club de tir créé en 2021 à Juvigné, ont participé aux Championnats de France de Tir Sportif de Vitesse 2023 à Châteauroux les 19-20 mai 2023. Parmi eux :

- Vincent GUILLEMAIN 54^e en division standard,
- Stéphane BOURDIER 48^e en production optique,
- Christophe LECOMPAGNON 14^e en classic,
- Nicolas LERETRIF 4^e en production optique,
- Julien JUHEL 3^e en production optique,
- Patrick RENAUD (président du CTMB et habitant de Juvigné) 3^e en division OPEN, une très belle place sur le podium difficilement acquise après 2 jours de tirs challengeant.

Le club est très fier d'avoir dans ses rangs 2 médaillés aux Championnats de France 2023 et leur souhaite une bonne continuation pour les championnats d'Europe qui se dérouleront en Grèce en septembre.



Généralions Mouvement



Le 15 mai dernier, l'association Généralions Mouvement de Juvigné a participé au concours de pétanque qui avait lieu à La Baconnière pour représenter le canton de Chailland. Une équipe de femmes et une équipe d'hommes ont été sélectionnées pour participer aux finales départementales qui avaient lieu le 16 juin à Quelaines Saint-Gault. Les deux équipes n'ont pas totalisé un nombre de points suffisant pour se qualifier pour la suite de la compétition qui devait se dérouler à La Flèche. Mais c'était pour eux un honneur d'y avoir pris part. Nous les remercions et les félicitons pour leur participation !

Le repas du CCAS

Le traditionnel repas offert par le Centre Communal d'Action Sociale de Juvigné aux habitants âgés de 70 ans et plus, ayant leur résidence principale sur la commune, se déroulera le mercredi 8 novembre 2023 à 12h00 à la Salle des Fêtes de Juvigné. Il sera préparé par Timothée Boitoux – Café du Village Fleuri. L'objectif de ce repas est de se retrouver pour passer un moment de convivialité et de partage. L'animation sera confiée à « Clé de Sol Animation 53 (CDSA 53) ».

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mai 2023

12 présents et 2 absents : Mme FOUCTEAU et M. POIGNAND

Tarifs des services périscolaires :

Madame Magalie POURIEL, 3^{ème} adjointe, rappelle qu'une modification des tarifs périscolaires avait été évoquée lors du dernier Conseil municipal. Ainsi, pour faire face à l'inflation des coûts d'exploitation, la commission jeunesse propose les tarifs suivants, applicables à compter du lundi 10 juillet 2023.

	Tranche 1 <i>QF jusqu'à 600</i>	Tranche 2 <i>QF de 601 à 900</i>	Tranche 3 <i>QF de 901 à 1200</i>	Tranche 4 <i>QF supérieur à 1200</i>
1/4 d'heure de garderie 7h30-8h45 16h30-18h30 (jusqu'à 19h00 sur inscription)	0,28 € <i>ancien tarif : 0,26 €</i>	0,30 € <i>ancien tarif : 0,28 €</i>	0,32 € <i>ancien tarif : 0,30 €</i>	0,34 € <i>ancien tarif : 0,32 €</i>
1 repas de cantine	Repas enfant : 4 € (<i>ancien tarif = 3,89 €</i>) Repas animateur, apprenti, stagiaire, ... : 5,20 €			

Madame POURIEL, informe que les tarifs de l'Accueil de loisirs, géré par Familles rurales, connaîtrons également une augmentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de la commission jeunesse et fixe les tarifs des services périscolaires, garderie et cantine, comme ci-dessus, à compter du 10 juillet 2023.

Nouvelle Maison des associations : adoption du règlement, des règles d'usages et des tarifs de location :

Sur rapport et proposition de Madame Gilles, 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal, vu la présentation du projet de règlement et des règles d'usage de la nouvelle Maison des associations faite aux président(e)s des associations de la commune courant Avril, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le règlement intérieur ainsi que les différentes règles d'usage et fixe les tarifs de location applicables à compter du 5 mai 2023 comme ci-dessous :

Usagers	Tarifs
Association de Juvigné	GRATUIT
- Association et organisme hors commune (réunion) - Habitant de Juvigné (réunion professionnelle) - Familles lors d'obsèques à Juvigné uniquement en cas d'indisponibilité du Café ou en complément du Café	50 € / par plage horaire ci-dessous : 8h00-13h00 ou/et 13h00-18h00 ou/et 18h00-minuit

Il est précisé que la municipalité prendra à sa charge le nettoyage hebdomadaire de la salle, les usagers devant toutefois rendre le lieu propre et rangé après chaque utilisation.

Aide au financement d'un poste de responsable sportif :

Monsieur le Maire expose que l'US Les Bleuets de Juvigné projette de créer un poste de responsable sportif en CDI à compter de septembre 2023 et de solliciter des subventions pour aider au financement. Il est proposé au Conseil municipal de soutenir financièrement le club dans son projet en prenant en charge la différence entre le coût du poste évalué à 27.000 € environ, et les subventions éventuellement perçues, sous forme d'une subvention versée au Club.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant que les crédits prévus sont suffisants, accepte cette proposition.

Pour information, le club a obtenu 50 % du financement et s'est énormément investi pour le montage des dossiers.

Dojo :

Le conseil municipal a été informé que l'Agence Nationale des Sports (ANS) a accepté de prendre en charge 80% du coût des travaux d'aménagement du dojo. A cela s'ajoutera une participation du Conseil départemental ainsi qu'une participation de la Fédération de judo à hauteur de 10.000 € chacune.

Restera alors à charge de la commune la somme d'environ 7.000 € à laquelle s'ajoute la menuiserie principale pour environ 6.000 €. Ce qui représente environ 9% du projet. Pour rappel, la municipalité a également fait le choix de profiter du projet pour connecter le dojo à la chaudière à bois déchiqueté et pour restaurer la couverture du bâtiment.

Achat îlot Vettier :

Pour information, l'acte notarié d'acquisition de l'îlot Vettier a été signé. La commune est donc propriétaire du site. Quelques travaux de sécurisation seront prochainement à entreprendre. Le Conseil municipal sera invité à décider de la suite à donner au site et de valider ou non le recours à une AMO (Aide à Maîtrise d'Œuvre) en raison de la complexité des démarches administratives et de la rédaction des dossiers de demandes de subventions, notamment sur le « Fonds friches ».

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales 2023-2025 :

La préfecture rappelle que la commission de contrôle est nommée pour 3 ans et qu'il est nécessaire de procéder à son renouvellement. Le maire et les adjoint(e)s en sont exclu(e)s. Les membres sont nommés par le préfet sur proposition du maire. Cependant comme deux listes étaient présentes, il faut obligatoirement des représentants de chaque liste : 3 de la liste ayant eu le plus de voix et 2 de la seconde. En conséquence, Brigitte Gilles et Alain Dupont seront à nouveau proposés. Les autres membres étaient Mickaël Gilbert, Benoît Pharis et Samuel Bonnabesse, pris dans l'ordre du tableau. Cependant, il est nécessaire d'être disponible en journée, le jeudi ou le vendredi. Le quorum devant être atteint, il faut absolument au moins 3 personnes pour que la commission puisse se réunir. Après discussion, Laëtitia Lefevre accepte de remplacer Mickaël Gilbert. Par ailleurs, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Benoît Pharis et Samuel Bonnabesse acceptent de continuer à siéger dans cette commission. Monsieur le maire doit envoyer la liste des personnes désignées en préfecture avant le 1^{er} Juin.

Aménagements de la voirie du Grand Roquet et du Rachat :

Suite à des remarques régulières de riverains, et à partir de données extraites du radar pédagogique mobile installé régulièrement sur cette route, la commission voirie a travaillé sur un projet expérimental d'aménagement au niveau du carrefour du Rachat et dans la rue du Grand Roquet, côté droit dans le sens bourg-le Rachat, entre le N° 2 et le N°14.

Le Conseil municipal prend connaissance de ces deux propositions et est invité à donner son avis. Les aménagements provisoires pourraient être installés à l'automne pour une durée de deux mois.

. Projet 1 : carrefour du Rachat : la commission n'a finalement pas retenu le projet présenté par la Communauté de Communes et l'Agence technique comportant un rond-point, deux stops et une avancée entre le lavoir et la maison d'habitation située au N°21 Le Rachat. Monsieur Buchard présente le projet proposé par la commission et qui sera proposé à la Communauté de Communes et l'Agence technique sans rond-point mais avec un stop en bas du Grand roquet et un autre en venant de Luitré.

. Projet 2 : Grand Roquet : le but est de donner la priorité aux véhicules montant la Rue et de formaliser les 7 places de stationnement actuelles devant les 6 maisons d'habitation situées à droite en descendant.

Plusieurs élu(e)s s'interrogent sur la pertinence de ces deux aménagements qui rendraient très difficile la circulation des engins agricoles et camions surtout pour le second projet. En effet, actuellement, les véhicules stationnent sur le trottoir. Or le projet 2 aurait pour conséquence de les autoriser à stationner sur la route diminuant ainsi la largeur de cette voie.

Cependant, retirer la possibilité de se garer devant les maisons pourrait empêcher les ventes éventuelles. Après discussion, le Conseil municipal décide de tester le projet 1 uniquement, afin de voir si cet aménagement générerait des problèmes ou non. Le projet 2 ne sera testé ensuite qu'en fonction des résultats du test du projet 1.

Commission voirie :

Les projets d'aménagements au niveau du carrefour de la Rue de St Hilaire avec la Rue des Chapelières, de la sortie de l'espace vert Rue de l'Ancolie vers la rue de St Hilaire avec un passage piéton et de végétalisation d'une partie de la rue des Chapelières, tout en conservant les bateaux existants, ont été expliqués et bien perçus par la cinquantaine de personnes présentes à la réunion d'échange avec les riverains.

Séance du 6 juin 2023

14 présents

Création d'un emploi de saisonnier d'adjoint territorial d'animation pour la saison touristique 2023 :

Sur rapport et proposition du maire, le Conseil municipal, considérant les besoins engendrés par la saison touristique 2023 dont l'accueil des cars de visiteurs et les permanences au Musée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour l'été. Cet emploi a vocation à compenser provisoirement le départ d'Evelyne Moreau, en attendant un recrutement définitif.

Tirage au sort jurés d'assises 2024 :

Le Conseil municipal procède au tirage au sort de 3 électrices ou électeurs, à partir de la liste électorale, destiné(e)s à figurer sur la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2024. Résultats :

- 1) N° 119 : BOUHOIR Daniel, 1 La Gilaudière,
- 2) N° 506 : LAMBERT Emmanuel, 3 Le Bois Pendant,
- 3) N° 881 : RENAULT Nicole, 4 La Thomassière.

Séance du 5 juillet 2023

14 présents

Intervention du partenaire « La Clé des Liens » représentée par Madame Dolgoff chargée de l'étude portant sur le devenir du bâtiment de l'EHPAD : (voir page 10).

Autorisations spéciales d'absences :

Monsieur le maire expose que les agents communaux sont parfois amenés à demander à s'absenter suite à divers événements familiaux (enfant malade, décès, mariage, ...) pour lesquels une autorisation spéciale d'absence (ASA) est possible moyennant des préavis et remise de justificatifs.

Afin de clarifier ces motifs et temps d'absences, il est proposé au Conseil municipal d'adopter strictement la liste votée par le comité technique du CDG 53 suite à ses réunions du 9 mars 2007 et du 16 juin 2017. Cette liste est inspirée des règles coutumières des administrations de l'État.

Il est précisé qu'en cas de modification de cette liste, il faudrait alors solliciter le comité technique. Par ailleurs, ces autorisations d'absences pour événements familiaux sont délivrées sous réserve des nécessités de service et peuvent également être octroyées aux contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la liste des autorisations spéciales d'absences.

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps incomplet annualisé 25/35^{ème} :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 Juillet 2022, le Conseil municipal a décidé de créer un emploi d'adjoint technique non-permanent à temps incomplet annualisé 12h50/35^{ème} affecté au service périscolaire, à compter du 1^{er} Septembre 2022. Cependant, au bout d'un an, la commune doit délibérer sur la pérennisation de cet emploi, sans possibilité de le prolonger de façon temporaire. En effet, le législateur a considéré qu'une année était suffisante pour savoir si cet emploi est nécessaire ou non. Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, considérant les besoins générés par l'accueil de loisirs, le service périscolaire pour la garderie pendant les mercredis et les petites vacances, les remplacements des ASEM et le ménage de l'espace périscolaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps incomplet annualisé 25/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2023.

Accueil de loisirs : devenir de la convention de partenariat avec Familles rurales :

Madame Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe chargée de la jeunesse, rappelle que, depuis une quinzaine d'années, la municipalité a délégué la compétence jeunesse pour les temps extrascolaires à l'association Familles Rurales qui a parfaitement répondu aux attentes de la collectivité en développant et en structurant le service.

La convention de partenariat actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2023. Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement ou non de cette convention. En cas de refus, la commune devra reprendre la gestion complète du service jeunesse. Des négociations auront alors lieu au cours des prochains mois pour faciliter le transfert des contrats de travail en cours et pour la mise à jour du lien financier entre la municipalité de Juvigné et l'association Familles Rurales.

Les élus, réunis en séminaire sur le thème de l'organisation des ressources humaines de la commune, ont souhaité ne pas renouveler la convention et, par voie de conséquence, reprendre complètement en charge le service jeunesse. Les élus ont en effet considéré que l'organisation multi-partenariale mise en place est devenue complexe à gérer au fur et à mesure du développement du service. De plus, le service jeunesse pourrait continuer à se développer dans les prochaines années.

Cependant, une prolongation de la convention de quelques mois pourrait être nécessaire afin de mener à bien toute la transition administrative qui va être complexe.

Après en avoir délibéré, Jérôme Poignand et Christelle Le Guyader ayant quitté la salle sans participer au vote, suite à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

Votants : 12 ; POUR le renouvellement de la convention avec familles rurales : 0 ; CONTRE : 10 : Régis Forveille, Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, Cindy Marsollier, Benoît Pharis, Julie Foucteau, Alain Dupont, Brigitte Gilles ; ABSTENTION : 2 : Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse,

Le Conseil municipal décide de charger monsieur le maire ainsi que la 3^{ème} adjointe, chargée de la jeunesse, de mener les discussions avec l'Association Familles Rurales dans le sens du non-renouvellement de la convention.

Rénovation de l'église : Lot 1 maçonnerie - avenant N°1 :

Monsieur Bruno Bouvier, 2nd adjoint chargé des bâtiments, expose que concernant les travaux en cours sur l'église, divers désordres, auparavant invisibles, ont été constatés lors de la dépose de la couverture, à savoir :

. Lot 1 maçonnerie :

→ Pierre fracturée et descellée avec donc de la maçonnerie de rempanage à prévoir,

→ Une assise de la chevronnière qui est fracturée et est à remplacer,

→ 90% des enduits étant soufflés, il est nécessaire de les purger pour des raisons de sécurité et de les refaire pour pérenniser la solidité du mur.

Le devis établi par l'entreprise Grevet s'élève à 38.153,88 € HT. Le marché qui était de 131.032,78 € HT, dont 75.859,55 € HT pour la tranche ferme et 55.173,22 € HT pour la tranche optionnelle, serait donc porté à 169.186,66€ HT dont 114.013,43 € HT pour la tranche ferme et 55.173,23 € HT pour la tranche optionnelle. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, considérant que la réparation des désordres constatés est un préalable indispensable à la poursuite des travaux en cours, décide d'accepter l'avenant n°1 pour un montant de 38.153,88€ HT.

Nomination d'un référent déontologie :

Monsieur le maire expose que, la loi de Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 8/02/22, dite Loi 3DS, prévoit que chaque élu local devra être en mesure de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes de déontologie consacrés par la charte de l'élu local de 2015. Ce déontologue ne peut pas être un élu municipal. En conséquence, l'Association des Maires a recherché des personnes ayant la qualification nécessaire et pouvant accepter d'exercer cette fonction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal a décidé de désigner comme référent déontologique des élus : Mme Emilie Moysan-Jeanne, Docteur en droit public de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Maître de conférences HDR à l'Université du Mans, directrice adjointe de la Chaire droit et transitions sociétales, responsable du parcours Sciences politiques de la faculté de droit de Laval . Elle est nommée en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

Adhésion au groupement de commandes relatif à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergie :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2024.

Ce groupement repose actuellement sur deux conventions en fonction des différentes puissances proposées (tarifs anciennement bleu et jaune). Afin de procéder à une simplification, le syndicat propose un nouveau groupement de commandes fondé sur une seule et même convention constitutive regroupant toutes les puissances d'abonnement.

Dans le cadre de ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion et de préparer le renouvellement de l'accord-cadre en cours d'exécution, il s'avère nécessaire de signer la convention, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue au début de l'année 2024.

Suite à cette présentation, il est proposé :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Juvigné au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ;
- D'approuver la participation de la commune de Juvigné à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie ;
- D'approuver la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2025 et des marchés suivants ;
- D'autoriser le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement,
- D'approuver la prise en charge par la commune de Juvigné des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention.

Bilan énergétique :

Le Conseiller en Énergie Partagée (CEP) de la Communauté de Communes a présenté un premier bilan de l'étude énergétique réalisée sur les bâtiments communaux. La priorité sera à donner à l'école. Cependant, la consommation communale, soit 230 Kw/an/habitant est inférieure à la moyenne nationale qui s'élève à 384kw/an/habitant, ce qui est un bon résultat.

Nouvelle recyclerie à Ernée



Un groupe de volontaires, dont certains Juvignéens, a décidé de créer une recyclerie à Ernée, accompagnés de la Communauté de Communes de l'Ernée dans la mise en œuvre de leur projet. Cette initiative répond en effet à certains enjeux du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) de la Communauté de Communes, notamment pour ce qui est de la gestion des déchets de notre territoire.

La municipalité de Juvigné, ayant à gérer le nettoyage des locaux de l'ancien EHPAD et de la maison de l'îlot Vettier dont elle vient de faire l'acquisition, a décidé de mettre à disposition ces locaux afin de permettre la récupération d'un maximum d'éléments mobiliers et ainsi de constituer un premier stock d'objets qui permettront de faire vivre la Recyclerie. Son principe est en effet de récupérer gratuitement des objets, de les remettre en état et enfin de les commercialiser. L'objectif est ainsi la réutilisation d'objets existants afin de limiter la mise en déchet de ces nombreux objets.

Recyclerie Broc'n'Grole, 57 avenue Aristide Briand, 53500 Ernée.

Mobilités

Depuis le mois de mars 2023, la Région des Pays de la Loire propose d'élargir son système de transport à la demande « Aléop », en permettant aux habitants de se déplacer du point d'arrêt le plus proche du domicile vers le point d'arrêt le plus proche de la destination.

La Communauté de communes de l'Ernée a choisi d'étoffer l'offre régionale, en proposant ces services du lundi au samedi de 7h à 19h sur simple réservation au 09.69.39.14.14. Le ticket est à 2€ (hors abonnement). Pour les + 75 ans ou les personnes à mobilité réduite, la prise en charge se fait à domicile et le lieu de dépose est au choix. Secteurs géographiques concernés : Communautés de communes de l'Ernée et du Bocage Mayennais, et de manière plus ponctuelle Mayenne ou Fougères. Ce service et son développement élargi s'inscrit dans une politique globale de la collectivité en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle et traduit la volonté des élus d'offrir des transports efficaces.

En savoir plus :

<https://aleop.paysdelaloire.fr/transport-la-demande-2>

Pour planifier vos déplacements, pensez au site Destinéo : <https://destineo.fr/>

CIAS

(Centre intercommunal d'actions sociales)



LES BREVES

État civil

Naissances

Aubin JARRY, né le 21 avril 2023, « 1 Le Petit Désert ».

Marceau FROTIN, né le 3 mai 2023, « La Coulée de Beaumont ».

Milèna TESSIER, née le 7 juin 2023, « 10 Allée du Castel ».

Thaïs RACINAIS, née le 1^{er} juillet 2023, « 1 Le Jeu de Paume ».

Mariage

Tlaït AIT SALM et Yohann MARCHAL, le 24 juin 2023, « 8 les Liardais ».

Décès

Germain MONNIER, époux de Paulette LIGNEUL, le 4 juillet 2023, « 8 allée du Bocage » (83 ans).

Calendrier des manifestations 2023

SEPTEMBRE

Dimanche 10 : 40 ans du Musée de l'Evolution agricole (*programme page 16*)

Mardi 12 : Atelier d'écriture à la médiathèque de 14h à 15h30 – Inscriptions 02.43.68.51.54 (Mairie)

Vendredi 22 septembre : Loto de l'US Bleuets Football à la salle des fêtes

Dimanche 24 : Elections sénatoriales (*pour les grands électeurs désignés par le Conseil municipal*)

Samedi 30 : Fermeture de la pêche au plan d'eau Saint Martin

OCTOBRE (*vacances scolaires du 21.10.2023 au 05.11.2023*)

Samedi 14 : Couscous du Comité des Fêtes

Dimanche 22 : Bourse aux plantes « automnale » à la salle des sports

Accueil de loisirs

Du 23 au 27 octobre 2023

Chantiers Argent de poche

Du 24 au 26 octobre, de 13h30 à 17h

NOVEMBRE

Jeudi 2 : Concours de belote en interne par Générations Mouvement à la Maison des associations

Mercredi 8 : Repas du CCAS

Dimanche 12 : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

Samedi 18 : Soirée pompiers (Pot-au-Feu)

DÉCEMBRE (*vacances scolaires du 23.12.2023 au 07.01.2024*)

Vendredi 1er : Assemblée générale des Amis de Chocianòw à la Maison des associations

Samedi 2 : Sainte Barbe des Sapeurs-Pompiers et commémoration des CATM

Jeudi 7 : Repas Générations Mouvement à la salle des fêtes

Dimanche 17: Portes ouvertes de la caserne des Sapeurs-Pompiers

Samedi 31 : Saint Sylvestre du Comité des Fêtes

Le tournoi de l'US Bleuets Football



La Fête de l'école

